

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

N° 24-018

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

Vu le Code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre 2, Titre 1, Articles L 2213-1 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation Temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1, R412-1, R.325-2 et R325-12 relatif à la mise en fourrière

## CONSIDERANT

Qu'en raison de la volonté de la commune de DELLE de favoriser la promotion des producteurs locaux à travers la possibilité d'organiser un marché, les samedis matin des mois De Janvier, Février, Mars 2024, de 8h00 à 13h00.

## CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement Grand-rue à DELLE 90100, du n°3 au n°13 et du n°4 au n°16 afin de permettre le bon déroulement de ce marché.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur les emplacements zone bleue Grand-Rue à DELLE 90100, du n°3 au n°13 et du n°4 au n°16, les samedis des mois de Janvier, Février, et Mars 2024, de 7h30 à 13h00.

**ARTICLE 2 :** La signalisation temporaire du présent arrêté sera déposée par les services de la Ville de DELLE, et mise en place par l'Association des commerçants et artisans professions libérales « CAP DELLE ».

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des services, Madame la Directrice des Services Techniques, le Garde Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police intercommunale ;
- Monsieur le Président de la « CAP DELLE ».

A DELLE, le 23 Janvier 2024

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 25/01/2024  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.